



# LOCATION DE BENNES



**Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

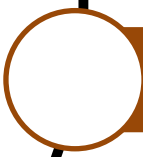
La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller vous propose la mise en place de bennes, à domicile, pour faire évacuer vos déchets en grande quantité. Cela concerne les déchets suivants :



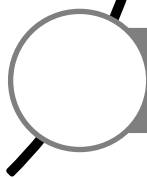
Déchets verts



Gravats



Bois



Encombrants





# Déchets verts



## ACCEPTÉS

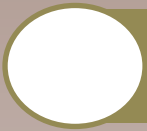
Végétaux  
Tonte  
Feuillages  
Écorces  
Branchages  
Tailles de haies  
Sciures et copeaux

## REFUSÉS

Terre végétale, fumier, plantes invasives (Renouée du Japon, etc.)  
Bois : grumes, souches  
Gravats et déblais, déchets de chantier  
Ordures ménagères, encombrants  
Déchets électriques, électroniques  
Verre, métaux

## TARIFS :

Location journalière de la benne déchets verts ( $\approx 20 \text{ m}^3$ ), pour 1 vidage ..... 240 €  
*Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, le transport des déchets vers l'exutoire et le traitement des déchets*  
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne ..... 10 €  
Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée ..... 240 €



# Gravats



## ACCEPTÉS

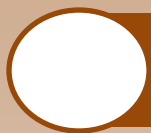
Gravats sans terre  
Cailloux  
Béton  
Tuiles  
Terre cuite  
Briques  
Parpaings (agglos)

## REFUSÉS

Terre, végétaux, déchets verts, fumier  
Amiante, fibrociment  
Bois : grumes, souches  
Plâtre, béton cellulaire, huisseries  
Ordures ménagères, encombrants  
Déchets électriques, électroniques  
Verre, métaux

## TARIFS :

Location journalière de la benne gravats ( $\approx 8 \text{ m}^3$ ), pour 1 vidage ..... 340 €  
*Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, le transport des déchets vers l'exutoire et le traitement des déchets*  
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne ..... 10 €  
Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée ..... 240 €



## Bois



### ACCEPTÉS

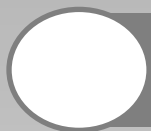
Mobilier en bois, menuiseries (meubles, volets, tables, etc.)  
 Panneaux agglomérés, mélaminés  
 Poutres, chevrons  
 Charpente non traitée  
 Plancher, lambris  
 Bois vernis, peint (*hors peinture au plomb*)  
 Caisses, palettes, tourets, cagettes

### REFUSÉS

Bois autoclavé ou traité, parquet stratifié  
 Bois créosoté, traverses chemin de fer  
 Bois moisissus, pourris, brûlés, vermoulus  
 Déchets verts, souches  
 Gravats et déblais, déchets de chantier  
 Ordures ménagères, encombrants  
 Déchets électriques, électroniques  
 Verre, métaux, vitres, miroirs

## TARIFS :

Location journalière de la benne bois ( $\approx 20 \text{ m}^3$ ), pour 1 vidage ..... 290 €  
*Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, ainsi que le transport des déchets vers l'exutoire, hors traitement des déchets*  
 Traitement des déchets de bois (€ par tonne traitée) ..... 110 €  
 Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne ..... 10 €  
 Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée ..... 240 €



## Encombrants



### ACCEPTÉS

Déchets encombrants non recyclables :  
 Matériel en plastique, de décoration, de loisirs, moquette  
 Jouets  
 Matériel de rénovation (gainage, etc.), matériaux d'isolation, béton cellulaire  
 Vitrage

### REFUSÉS

Déchets verts, bois  
 Gravats, amiante  
 Déchets électriques, électroniques  
 Verre, métaux  
 Ordures Ménagères Résiduelles, tri sélectif, biodéchets  
 Déchets dangereux (peintures, etc.)

## TARIFS :

Location journalière de la benne encombrants ( $\approx 20 \text{ m}^3$ ), pour 1 vidage ..... 290 €  
*Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, ainsi que le transport des déchets vers l'exutoire, hors traitement des déchets*  
 Traitement des déchets encombrants (€ par tonne traitée) ..... 240 €  
 Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne ..... 10 €  
 Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée ..... 240 €

## PÉNALITÉ



Si les déchets contenus dans la benne ne sont pas conformes aux exigences précitées (présence de déchets non autorisés), une **pénalité de 240 € par tonne de déchets non conformes sera facturée.**

### VEILLEZ À BIEN RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI !

Les exigences de tri dépendent exclusivement des exutoires de valorisation et de traitement.

Dans le doute, contactez le service Environnement.

## DÉMARCHE

Toute demande de mise en place de benne doit être formulée par écrit au service Environnement, a **minima 10 jours avant la date d'installation** souhaitée.

Elle doit contenir :

- ✓ Le volume de benne souhaité (8 à 30 m<sup>3</sup>, selon le flux)
- ✓ la/les date(s), la plage horaire et le lieu souhaités de mise en place
- ✓ un plan et plusieurs photos du lieu de mise en place
- ✓ une autorisation de dépose de la benne sur la voie publique (le cas échéant) fournie par la mairie.

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

N'hésitez pas, contactez le service Environnement :

- ✓ par courriel : [environnement@cc-guebwiller.fr](mailto:environnement@cc-guebwiller.fr)
- ✓ par téléphone : 03.89.28.59.90.

Un agent répondra à votre demande et vous fournira toutes les explications nécessaires au bon déroulement de la location.



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  
Service Environnement

13 rue de l'Électricité – 68500 GUEBWILLER

03.89.28.59.90 \* [environnement@cc-guebwiller.fr](mailto:environnement@cc-guebwiller.fr)

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
et le vendredi de 8h30 à 12h